

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 20/09/2022

ID : 003-210301354-20220916-20220916_038-DE

SLOW

Séance du 16 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Délibération n°20220912_038

Objet : Nouvelle convention à l'assistance technique en matière d'assainissement collectif

M. le Maire rappelle que la commune adhère, depuis plusieurs années, à l'assistance technique du Département en matière d'assainissement collectif.

Il explique que la nouvelle convention, validée par les élus du Département, présente des tarifs revus à la hausse pour assurer l'équilibre budgétaire du service du Bureau De la Qualité de l'Eau passant ainsi de 738 € par an à 889 €.

C'est pourquoi, une nouvelle convention, pour la période 2022 – 2024, doit être présentée et adoptée avant la fin de l'année malgré le projet de transfert de compétence au SIVOM Sioule et Bouble prévu pour le 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

